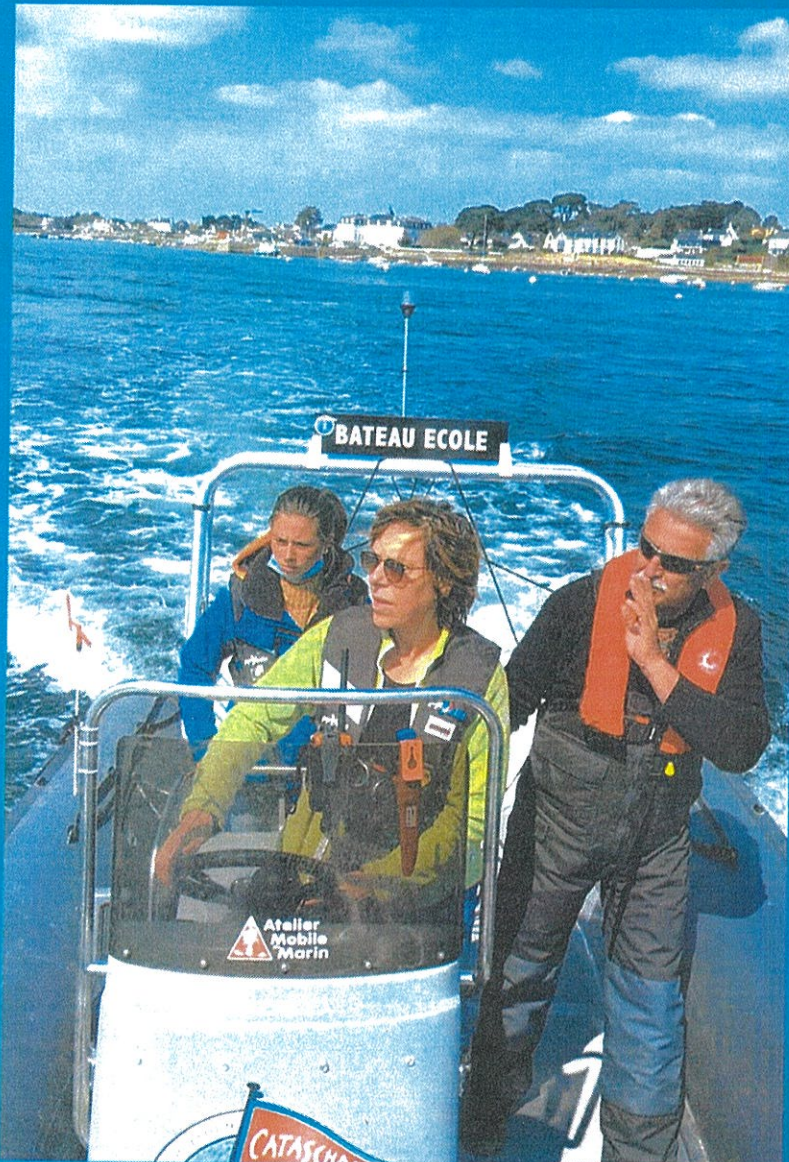




CATASCHOOL
Ecole Française de voile
Larmor Baden

PERMIS CÔTIER

à partir de 16 ans



CODE

- Formation en ligne avec code d'accès, puis 6h de cours en salle avant l'examen

PRATIQUE

Pour chaque candidat

- 2h effectives de conduite
- Par la suite, remise de 10% sur la location de bateau

LIEU D'EXAMEN

Au centre agréé

TARIFS

- 1 personne: 375 €
- 2 personnes: 355 € / pers
- 3 personnes: 340€ /pers
- 4 personnes: 315€ /pers
- Tarif de groupe: nous consulter

TIMBRES FISCAUX EN PLUS

78€ à régler aux affaires maritimes
30€ à régler à l'organisme agréé

RÉSERVATIONS

Tel: 09 52 02 29 34
Sur place: Rue Pen Lannic, 56870
Larmor-Baden
Email: cataschool56@aol.com





FORMATION DU PERMIS MER- 2024/ 2025

- **Apprentissage du code chez vous (avec kit pédagogique, cours et tests en ligne sur la plate forme PREPACODE)**
- **Formation théorique au Club Cataschool : 2 x 3 heures**
- **Formation/ Examen pratique en mer à Larmor Baden : 2 heures effectives par candidat**

Tarif par personne : 375.00 €

Timbres fiscaux 108,00 €

Pièces à joindre au dossier (par email ou par courrier)

- Le formulaire de demande d'inscription CERFA N°14681*01
- Le certificat d'aptitude physique CERFA N°14673*01
- Les CGV signées
- Un timbre fiscal dématérialisé (78 €) à régler sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp>. et à nous envoyer.
- Un autre timbre à 30 € sera à fournir directement au centre agréé (La Poste) lors de l'inscription à l'examen du code
- Une copie de pièce d'identité valide (C.I, passeport.) Bien vérifier la date d'expiration
- Une photo d'identité officielle en couleur (photo conforme : pièce d'identité, passeport)
- Le règlement de la formation (espèces ou chèque à l'ordre de CATASCHOOL)

1. Apprentissage du code via la plate forme PREPACODE

Vous devez apprendre le code sur la plateforme PREPACODE et à l'aide du kit pédagogique.

Nous vous fournirons les accès à cette plateforme (accès aux cours et aux tests) lors de votre inscription.

Ces accès sont limités dans le temps (6 mois)

Les identifiants et mot de passe vous seront fournis par l'email que vous nous indiquerez sur la fiche d'inscription.

2. Formation théorique en salle

Les heures en salle servent à compléter votre niveau de connaissance et à valider votre présentation à l'examen.

Vous ne pourrez accéder à la formation en salle qu'après avoir réalisé au moins 15 séries sur la plateforme PREPACODE

Adresse des cours en salle :

Ecole de voile Cataschool

26, rue de Pen Lannic

56870 Larmor Baden

Ces cours en présentiel sont obligatoires.

3. Examen du code.

Lorsque vous serez prêt(e), soit faire moins de 5 fautes de manière récurrente sur la plateforme PREPACODE, contactez la Cataschool afin d'obtenir votre numéro de candidat.

Puis, c'est à vous de vous inscrire auprès du centre La Poste en prenant un RDV pour passer l'examen.

2. Formation et examen pratique

Envoyez-nous vos résultats à l'examen du code. Si positif, nous calerons ensemble un jour et une heure pour l'examen pratique.

Chaque candidat devra passer 2 heures effectives à la manœuvre.

L'examen pratique se passe à l'école de voile Cataschool, sur le plan d'eau de Kerdelan.(Golfe du Morbihan)

Lieu de RDV : 26 rue de Pen Lannig 56870 Larmor Baden

Tel : 09 52 02 29 34

Rappel

En fonction des conditions météo, prévoir des vêtements chauds (ciré, veste, coupe-vent, chaussures fermées, bonnet, gants) , lunettes de soleil, eau.

La sortie en mer peut être annulée en raison de conditions météo défavorables.

Votre contact pour toutes questions : Cataschool au 09 52 02 29 34

Demande d'inscription à une option de base du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur

Ministère chargé de la mer et des transports

Eaux maritimes : option « côtière »

Eaux intérieures : option « eaux intérieures »

N° 14681*01

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

Identification du demandeur

Madame Monsieur

Nom de famille (suivi du nom d'usage s'il y a lieu) Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)
Né(e) le A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro Extension Nom de la voie

Code postal Localité Pays

Téléphone Courriel

Numéro du candidat(e) (renseignement à fournir par l'établissement de formation)

Composition du dossier d'inscription

- La présente demande complétée
 - Un timbre fiscal correspondant au droit d'inscription
 - Un timbre fiscal correspondant au droit de délivrance **(1)**
 - Une photocopie d'une pièce d'identité
 - Un certificat médical de moins 6 mois selon le modèle défini (arrêté du 18/9/2007, annexe VI)
 - Une photographie d'identité récente et en couleur **(2)**
 - Le cas échéant, l'original du ou des permis mer et/ou fluviaux déjà obtenus
- (1)** Pour les candidats déjà titulaires d'un permis maritime ou fluvial, seul le droit d'inscription est exigé
(2) Les titulaires d'un permis délivré après le 1^{er} janvier 2008 en sont dispensés

Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à :

Le,

Signature

Timbre fiscal correspondant au droit d'inscription (38 €)

Timbre fiscal correspondant au droit de délivrance* (70 €)

(à coller ici par le demandeur)

(à coller ici par le demandeur)

* Sauf candidat(e) déjà titulaire d'un permis plaisance



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA FORMATION DU PERMIS MER 2025

Le candidat remplit et signe le dossier complet d'inscription, produit l'ensemble des documents demandés, s'acquiesce du règlement de 100 % du montant de la formation pour valider son inscription.

Le candidat est assuré par l'adhésion obligatoire au Club. Il est cependant responsable du matériel qui pourrait lui être confié durant la formation (matériel de sécurité à bord, respect du matériel en salle...)

Règlement :

Le tarif de la formation inclut le kit, les cours en salle et en mer, l'accès aux cours et tests en ligne, l'assurance. L'accès aux cours et tests en ligne est personnel et valable pour un seul candidat pendant 6 mois maximum.

Le tarif n'inclut pas les timbres fiscaux dématérialisés (30 € et 78 €) que le candidat règle par un paiement en ligne sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp> puis auprès du centre agréé pour le code.

Le candidat s'acquiesce du versement de 100 % du montant de la formation pour valider son inscription. Le règlement peut se faire en espèces ou chèque.

En cas d'annulation de la part du candidat :

Annulation du candidat pour raisons médicales justifiées par un médecin, le montant de la formation sera remboursé à 100% ou reporté sur une autre session de formation.

Aucun remboursement ne sera fait en dehors de raisons médicales justifiées.

En cas d'annulation de la part de la Cataschool :

En cas de météo défavorable pour la pratique mer, la formation sera déplacée sur une autre session.

En cas de force majeure (Incapacité des formateurs, maladies) la formation complète (théorique et pratique) sera reportée à une date ultérieure ou remboursée à 100%.

Organisation

Dès inscription, un kit (Édition EDISER/VAGON) contenant le livret du candidat, les livres de formation théorique et pratique sera remis au candidat ainsi que ses accès à la Plateforme PREPACODE.

Le candidat devra être en possession du livret du candidat durant toute la période de la formation, et il devra le conserver par la suite.

La Cataschool se chargera de l'enregistrement du dossier d'inscription du candidat auprès de l'administration des Affaires Maritimes, à partir des documents fournis par le candidat .

Le candidat devra étudier le code sur la plateforme Prépacode avant de se présenter en salle. Les cours en salle servent à valider les connaissances du candidat. Ces cours en salle durent 6 heures, soit 2 x 3 heures.

Quand le candidat fait un maximum de 5 fautes de manière récurrente, et après validation de la Cataschool, il devra s'inscrire au centre agréé de La Poste de son choix pour passer l'examen du code.

La Cataschool se réserve le droit de présenter ou pas un candidat à l'examen du code et pratique, si celui-ci est prêt ou pas à le passer.

Dès obtention du code, le candidat transmettra ses résultats à la Cataschool. Ils fixeront ensemble des dates de passage de l'examen pratique.

A la suite de la validation par la Cataschool de l'examen pratique, le formateur de la Cataschool délivrera au candidat une attestation provisoire de navigation.

La Cataschool se charge de transmettre les attestations de réussite aux Affaires Maritimes de Lorient afin d'obtenir la délivrance du permis définitif, qui sera adressé au candidat par l'administration, à son domicile principal indiqué sur la fiche d'inscription.

La formation pratique est dispensée sur le plan d'eau de Kerdelan, devant Larmor Baden (Golfe du Morbihan) Elle comprend une formation de 2 heures à la barre pour chaque candidat qui tient lieu d'examen. A l'issue de ces heures sur l'eau, le formateur validera ou pas l'examen pratique.

Les candidats devront se présenter seuls, sans accompagnants, même pour les personnes mineures.

Larmor Baden, le

Lu et approuvé,

Signature

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS

AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR

(Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, Arrêté du 28 septembre 2007 modifié)

Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de dépôt du dossier.
Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos

Réservé au médecin consultant

Je soussigné(e), docteur en médecine,

.....
.....

Certifie avoir examiné ce jour

Nom :

Prénom :

Je déclare que l'intéressé(e) :

satisfait ne satisfait pas satisfait sous réserve(s)*
aux conditions d'aptitude physique requises par les textes
en vigueur.

* Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous
seront reportées sur le titre de conduite

- 1. Port d'une correction optique et paire de verres correcteurs de rechange.
- 2. Port d'une prothèse auditive.
- 3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante.
- 4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
- 5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne.

Fait à

Le

Signature et cachet du médecin consultant

Réservé au candidat

Mme M.

Nom :

Prénom :

Né(e) le

A

Adresse :

.....

.....

▪ déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen pour l'obtention du permis.

▪ s'engage à respecter les prescriptions particulières qui sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à

Le

Signature du candidat

Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer

Les honoraires demandés pour l'obtention de ce certificat ne font pas l'objet d'un remboursement par les caisses d'assurance maladie

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme géographiquement dépendant où la demande a été déposée.